

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR VISIOCONFÉRENCE DU 8 NOVEMBRE 2021**

LISTE DE PRÉSENCE

Collège - A - Professeurs et personnels assimilés

Présents : M^{mes} LEMAIRE, GUILLARD, CARRE-TALLON

MM. MOUHOUD, AGRIKOLIANSKY, BLANCHOT

Absent et représenté : M. CARDALIAGUET

Absente : M^{me} MERAD

Collège - B - Autres enseignants et assimilés

Présents : M^{mes} ABDELNOUR, CHANTIRI, SZTULMAN

MM. SWEENEY, ABONNEAU, AIRIAU

Absent et représenté : M. OXIBAR

Collège des Personnels BIATSS

Présents : M^{mes} LEHINGUE, BOUABIB

MM. TOMIC, DAGISTE

Collège des Etudiants

Présents : M^{mes} GOLDSTEIN, MARTEL, PETIT

MM. PERSONNAZ, PARESHKUMAR POPAT, LAPAZ, COSTES

Absents et représentés : MM. NUNS, COSTES

Collège des Personnalités extérieures

Absente et représentée : M^{me} DE GRENIER

Absent et représenté : M. CHENUT

Absentes : M^{mes} ORAIN, ZIGNAGO, GUARRIGOS

Absents : MM. BRICE, DUVAL, REDLER

Représentante du Recteur

Présente : M^{me} BELLAMY

Membres de droit

Présents : M^{mes} GELIN, GALLOIS-COCHET, OKRET-MANVILLE

MM. PELTRAU, DUIZABO, SALASC

Invités permanents

Présents : M^{mes} AMZALAG, DESARBRES, RENAUDIN

MM. ARIBI, FUCHS, PEZ-LAVERGNE, DAMART, BOUCHARD-DENIZE, BERLAND

Procurations :

- Pierre CARDALIAGUET donne procuration à Valérie GUILLARD
- Bruno OXIBAR donne procuration à Rouba CHANTIRI
- Gaël NUNS donne procuration à Smit PARESHKUMAR POPAT
- Paul-Louis COSTES donne procuration à Eudes LAPAZ
- Noémie DE GRENIER donne procuration à Sarah ABDELNOUR
- Christophe CHENUT donne procuration à El Mouhoub MOUHOUD

En cours de séance :

- Valérie GUILLARD donne procuration à El Mouhoub MOUHOUD
- Sarah ABDELNOUR donne procuration à Morgan SWEENEY
- Max PERSONNAZ donne procuration à Cassandre GOLDSTEIN

Le quorum étant atteint, E. M. MOUHOUD ouvre la séance par visioconférence à 16H10.

CA du 8 novembre 2021

E. M. MOUHOUD souhaite la bienvenue aux administrateurs et remercie le Président de PSL, Alain FUCHS, pour sa présence à ce Conseil. Il aborde quelques points d'information :

- une réunion d'information générale sur le Nouveau Campus se tiendra demain, laquelle sera animée par : Valérie RENAUDIN, Vice-présidente en charge des projets immobiliers du Nouveau Campus ; Florence GELIN, Directrice générale des Services ; Pierre-François GUIMONT, Directeur du Nouveau Campus ; Renaud TUDORET, architecte du Cabinet GPAA et Jérôme MASCLAUX, Directeur général de l'Épaurif ;

- grâce à un travail collectif, l'Université a réussi à trouver le financement du surcoût apparu en novembre 2020. En effet, l'État a accepté d'assumer 80 % de ce surcoût et l'Université a pu compléter à hauteur de 20%. Ceci prouve notre volonté de mener à bien ce projet immobilier. Il s'agit ici d'une grande satisfaction et tous les remerciements vont à l'État, à l'ensemble des équipes, ainsi qu'à Dauphine qui, grâce à sa bonne gestion financière, a eu la possibilité d'apporter sa contribution.

I. Demande de l'Université Paris Sciences et Lettres (PSL), relative à la sortie du statut de l'Établissement Public Expérimental (EPE)

A. FUCHS indique que PSL a le statut d'un Établissement Public Expérimental, établi par l'ordonnance du 12 décembre 2018, relative à « l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochements, de regroupements ou de fusions des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ». Grâce à cette ordonnance qui a été ratifiée par le Parlement à l'occasion de la loi pour la recherche du 24 décembre 2020, ces établissements disposent ainsi de dérogations au Code de l'éducation, dont la principale consiste à pouvoir maintenir, pour les établissements qui composent l'EPE, leur personnalité morale et juridique. Elle dispose notamment du fait qu'entre deux et dix ans suivant la publication du décret, les établissements concernés « peuvent demander au Ministère chargé de l'enseignement supérieur qu'il soit procédé à leur évaluation afin de sortir du régime expérimental ». Cette évaluation sera effectuée par le Haut Conseil de l'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES), lequel précisera quelle en sera la forme. Cette demande a été actée par le Conseil d'administration de PSL du 7 octobre 2021. Une fois cette évaluation faite, l'établissement pourra demander la pérennisation de son statut dans un des titres d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, prévus par l'article 711-2, dont celui de grand établissement qui est approuvé par décret en conseil d'état. Dans ce cadre, les établissements composantes pourront conserver leur personnalité morale. Il s'agit d'un point très important car le passage d'EPE à grand établissement est un changement de terminologie, mais pas de statut. Cela transforme l'EPE qui, au fond, est déjà un grand établissement expérimental, en grand établissement. Monsieur FUCHS rajoute qu'il s'agit d'une évolution de nom, sans changement de statuts, ni de PSL, ni de ses établissements composantes.

E. M. MOUHOUD précise qu'il est important de pérenniser les statuts de PSL, en ne restant pas dans la précarité d'un établissement expérimental, mais en gardant la personnalité morale et juridique de ses composantes. La spécificité de Dauphine est d'être à la fois une Université publique de recherche de plus en plus reconnue, notamment grâce à sa collaboration avec PSL, et une Université ayant des performances remarquables pour l'insertion de ses étudiants sur le marché professionnel. Il faut le reconnaître, cette performance provient aussi de son statut de Grand établissement qui, au fond, est une dérogation à certaines dispositions du code de l'éducation. Il est donc indispensable de maintenir le statut de Grand établissement de l'université Paris Dauphine - PSL.

T. PEZ-LAVERGNE, après avoir regardé les textes applicables, notamment l'ordonnance du 12 décembre 2018, apporte les précisions suivantes. Il s'agit d'avoir un établissement public, qualifié de « grand établissement », au sein d'un autre établissement public qualifié de grand établissement. Ainsi, PSL deviendrait un grand établissement et Dauphine resterait un grand établissement au sein de PSL. Ce serait une configuration très originale mais qui n'est pas interdite par les textes. Au contraire, elle est même envisagée par ceux-ci, notamment par l'ordonnance du 12 décembre 2018. L'article 20 de cette ordonnance, relatif à la sortie de l'expérimentation, permet à PSL d'obtenir le statut de grand établissement. Or, le point III de cet article 20 prévoit que les établissements composantes de PSL, dont notamment Dauphine, peuvent conserver leur personnalité morale. Dès lors, il est raisonnablement possible d'estimer que cela inclut la forme de cette personnalité morale, c'est-à-dire celle de grand établissement. Dans le texte de l'ordonnance, le législateur a envisagé qu'un grand établissement puisse être membre d'un autre grand établissement, dans cette configuration très particulière. Dauphine peut donc demeurer grand établissement au sein de PSL, qui deviendrait grand établissement.

M. SWEENEY indique que le statut d'EPE est dérogatoire à certaines mesures du Code de l'éducation, tout comme celui de grand établissement. Il demande s'il est possible de déroger aux mêmes choses dans les deux. En effet, dans le cas de PSL en tant qu'EPE, il y a peut-être eu plus de dérogations que ce que permet le statut de grand établissement. Il pense notamment à l'architecture de l'offre académique, très originale chez PSL, et au fait qu'il n'y ait pas de niveaux Masters dans les statuts de PSL, mais seulement des niveaux Programmes gradués.

A. FUCHS informe que la Direction des affaires juridiques du Ministère a été sollicitée afin d'avoir quelques éclaircissements sur ce sujet. Il est apparu assez clairement que l'ordonnance était rédigée, dans le sens d'une pérennisation des dérogations permises par l'ordonnance de 2018. En particulier, en consultant l'article du Code de l'éducation concernant les grands établissements, il en ressort qu'un grand établissement permet toute une série de dérogations, y compris celles qui ne seraient pas indiquées explicitement dans le Code de l'éducation. En d'autres termes, le statut de grand établissement permet « toutes sortes de dérogations ». Il observe par ailleurs, qu'il existe des grades de Masters dans l'offre de formation de l'EPE.

T. PEZ LAVERGNE confirme, qu'à partir du moment où un EPE met fin à l'expérimentation pour devenir un grand établissement, les dispositions régissant les grands établissements s'appliquent. Ces dispositions spéciales et dérogatoires du Code de l'éducation ainsi que le décret en Conseil d'État qui sera relatif au grand établissement « PSL » fixeront les règles applicables à PSL, une fois qu'il aura été transformé, le cas échéant, en grand établissement. Ensuite, il lui semble que le fonctionnement envisagé de PSL dans sa nouvelle forme pourra parfaitement être repris dans le statut de grand établissement et s'adapter à celui-ci. Ce qui pourrait être un peu compliqué, c'est l'articulation entre le statut de grand établissement de PSL et le statut de grand établissement de Dauphine ; il conviendra de veiller à éviter les redondances ou incompatibilités. C'est la raison pour laquelle et au moment de la mise en œuvre du nouveau statut, il faudra veiller à une parfaite coordination entre ces deux grands établissements, tout cela, bien sûr, en bonne intelligence avec le Ministère et le Directeur des affaires juridiques.

A. SZTULMAN demande si, au regard de la procédure qui vient d'être annoncée et qui va conduire à une évaluation des statuts de PSL par l'HCERES, il est possible de savoir ce qui a particulièrement bien fonctionné au bout de près de trois ans de vie de ces statuts de PSL, et si cette transformation de PSL en grand établissement pourrait conduire à d'éventuels changements.

A. FUCHS répond que ces statuts mériteraient d'être retouchés mais sur un sujet comme celui-ci, les opinions des uns et des autres sont variables et divergent éventuellement. En Conseil d'administration de PSL, il y a souvent des débats et des discussions, notamment sur le règlement intérieur, qui peut être modifié facilement par un vote du Conseil d'administration. Toute modification des statuts entraînera de nouveaux votes de la part de chacun des établissements-composantes. Pour autant, l'important est de pouvoir fonctionner convenablement et de remplir les missions dans le cadre de ces statuts. Les établissements sont dans la construction de l'Université collective, une Université ombrelle avec des établissements composantes de grande valeur et une réputation internationale tout à fait convenable. Il rappelle que PSL est le seul établissement collectif universitaire à figurer dans le top 50 des cinq grands classements internationaux, quels que soient leurs critères, et c'est ce qui était demandé par l'État. Il n'y a pas que PSL, il y a aussi Saclay, qui est aussi un EPE. La création des EPE a donc porté ses fruits en termes de réputation, de création internationale et de création d'universités multidisciplinaires.

E. M. MOUHOUD confirme le bon fonctionnement des statuts. Même si à l'avenir, des modifications sont à prévoir, elles le seront en vue d'améliorer un certain nombre de choses. Les discussions sont extrêmement riches et permettent aussi d'imposer une façon de fonctionner propre à la volonté des établissements, selon leurs spécificités, en coordination étroite avec PSL. Il rappelle son souhait de faire entrer une dimension non seulement de subsidiarité et de mutualisation, mais de consolidation des projets d'établissement et des relations entre établissements de manière horizontale comme partie constitutive de la construction de PSL. Or, les statuts permettent de le faire, dès lors qu'une discussion est engagée et qu'il y ait une volonté politique d'avancer dans ce sens. Il confirme ainsi qu'il n'y a pas de raison de réouvrir un débat sur les statuts de PSL.

II. Procès-verbaux des séances du Conseil d'administration du 4 octobre 2021

E.M. MOUHOUD propose le vote du procès-verbal du Conseil d'administration du 4 octobre 2021.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 27 voix pour, le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 4 octobre 2021.

III. Désignation de la Vice-présidente, chargée de la politique relative aux conditions d'exercice d'activité des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et sociaux et de santé (BIATSS), déléguée auprès de la Vice-présidente Ressources Humaines

E.M. MOUHOUD indique que le règlement intérieur a été modifié, permettant ainsi de créer aujourd'hui cette fonction de Vice-présidente déléguée sur la question des personnels administratifs auprès de la Vice-présidente en charge des ressources humaines. Comme indiqué lors de sa campagne, il souhaite une vice-présidence unifiée de l'ensemble des personnels. Il est donc très heureux de nommer Hélène NASOM-TISSANDIER, en qualité de Vice-présidente, afin de mener à bien l'ensemble des dispositifs, des réformes et évolutions liés aux conditions d'activité des BIATSS.

IV. Budget rectificatif 2021

R. ARIBI explique les éléments de ce budget rectificatif en quatre grandes parties :

- la nécessité de réviser le budget initial
- le détail des mouvements budgétaires, avec un point de situation sur l'exécution du budget, à la fois des recettes et des dépenses
- le focus sur le financement du projet de réhabilitation
- les grands équilibres financiers et la soutenabilité budgétaire à l'issue de ce budget rectificatif

Il profite pour indiquer qu'un budget rectificatif vise à intégrer des éléments de gestion apparus en cours d'exercice. Cela se fait assez classiquement dans les établissements publics. Ce dispositif est issu d'un fondement réglementaire, celui du décret dit GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique), selon lequel un organisme doit avoir recours à un budget rectificatif pour toute modification, augmentation ou diminution de l'enveloppe votée par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a voté sur les trois enveloppes suivantes : personnel, investissement et fonctionnement, lesquelles ont été modifiées. C'est la raison pour laquelle, un budget rectificatif est présenté aujourd'hui. Les mouvements modifient le solde budgétaire mais ne remettent pas en cause les grands équilibres financiers de l'établissement, et surtout pas la prévision de résultat comptable, votée lors du budget initial. Une présentation de ce budget rectificatif est annexée au présent procès-verbal.

M. SWEENEY demande pourquoi la CVEC est versée en plusieurs fois, alors que les étudiants la payent en une fois au moment de l'inscription.

R. ARIBI confirme qu'il y a effectivement deux versements dans l'année.

S. DAMART répond que cela est dû à l'ajustement des effectifs, car au moment où est versée la CVEC, l'information des effectifs définitifs n'est pas encore fournie.

A S. DUIZABO qui demande quelle serait la proportion entre l'Etat et Dauphine en cas d'un surcoût, R. ARIBI répond que le plan de financement et les marchés signés prévoient des aléas, pour une partie très importante, de mémoire 10 à 12 %.

F. GELIN précise que les entreprises, concernées par le marché, ne doivent théoriquement pas dépasser cette enveloppe. Ensuite, en fin de chantier, un constat est fait entre les pénalités du côté de Dauphine et les réclamations du côté de l'entrepreneur. Mais en théorie, le taux d'aléas permet d'anticiper cette situation. Si cela ne suffisait pas, il faudrait alors demander un financement complémentaire, mais cela est beaucoup moins probable aujourd'hui que cela ne l'était à l'ouverture des offres, où il y avait une vraie incertitude.

K. BOUABID indique que l'enveloppe RIFSEEP n'est pas utilisée, puisque cela est toujours en négociation. Elle demande si cette enveloppe peut être utilisée pour un éventuel rattrapage.

R. ARIBI répond que cette enveloppe était la prévision initiale sur le budget 2021, qui a été réévaluée depuis. Sur le budget 2022, il a été décidé de prévoir une enveloppe qui permettra le rattrapage au 1^{er} janvier 2021. En d'autres termes, en 2022, il y aura à la fois l'enveloppe de 2022, mais aussi celle de 2021. L'enveloppe sera donc considérablement augmentée afin de tenir compte de l'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

Y. TOMIC évoque la revalorisation des primes IFSE, puisque 100 M€ ont été abondés cette année par le Ministère. Le RIFSEEP s'applique dans certains établissements depuis 2017 déjà. Or, à Dauphine, il n'y a pas d'application pleine ; un réexamen triennal est déjà fait et s'accompagne d'une revalorisation. Il demande si Dauphine a reçu des crédits et si elle a été destinataire des montants supplémentaires RIFSEEP alloués aux universités.

R. ARIBI confirme que des crédits ont bien été reçus, en lien avec cette revalorisation et non à la mise en place du RIFSEEP. En revanche, cela a été prévu et fait.

Le Conseil d'administration approuve à 23 voix pour et 5 abstentions, le budget rectificatif 2021.

V. Nouveau Campus

1. Informations relatives au projet Nouveau Campus

E. M. MOUHOUD précise que l'impératif de ces travaux réside dans l'obligation de mise en conformité du bâtiment. C'est pour cette raison que l'Etat, la Région et l'Université cofinancent ce projet de grande ampleur. Le futur bâtiment répondra aux normes de sécurité, d'isolation thermique, d'isolation phonique et à un souci d'accessibilité handicap. Ce sont des éléments centraux, le premier de tous étant simplement le fait d'être un établissement recevant du public (ERP). Lorsque l'Etat a accepté ce plan de financement, cela a été un grand soulagement. Le surcoût du financement découvert en novembre 2020 s'élève à environ 35 M€. Dans la proposition de négociation, Dauphine s'est engagée à financer 20 % du surcoût, contre 80 % pour l'Etat, ce que ce dernier a jugé raisonnable. Dauphine s'engage donc à financer 7,4 M€ de ce projet.

Dans le cadre du plan de relance, l'État a donné 7,4 M€, soit le financement d'un surcoût de 27,4 M€, permettant ainsi la réalisation effective du projet. Le coût total du projet s'élève à 154,7 M€, à savoir 1,2 M€ pour la Région, 29,6 M€ pour l'Université et 123,9 M€ pour l'État. Il remercie très sincèrement toutes les équipes qui ont travaillé sur ce projet.

F. GELIN indique que l'entreprise pressentie est LÉON GROSSE, douzième entreprise du BTP français, créée en 1881 en Savoie et qui, aujourd'hui, compte 1 900 collaborateurs et un chiffre d'affaires très honorable. Elle a des références assez solides en termes de construction et de rénovation, et ce dans tous les secteurs. Cette entreprise a, par ailleurs, autant à cœur la sécurité et l'évolution professionnelle de ses employés, que son impact environnemental. Elle rappelle que l'Université est le Maître d'Ouvrage, c'est-à-dire le commanditaire des travaux, avec l'implication de nombreux acteurs sur ces projets. L'Université a ensuite délégué la Maîtrise d'Ouvrage à l'EPAURIF, établissement public d'aménagement universitaire de la Région Ile-de-France. Il pilotera à la fois le Maître d'Œuvre, le cabinet d'architecte GPAA et les bureaux d'études nécessaires à la conception du projet dans ses dimensions architecturales et techniques. Le Maître d'Œuvre, en lien avec l'EPAURIF, coordonne enfin l'entreprise LÉON GROSSE qui a été retenue. L'ensemble rend compte à l'EPAURIF qui lui-même rend compte, évidemment, à l'Université.

V. RENAUDIN retrace le projet dans son histoire, dont la présentation est annexée au procès-verbal, ci-joint. Elle rappelle quelques dates importantes :

- 1994-1995 : la construction de l'aile A a permis d'obtenir des mètres carrés en plus et de donner un nouveau souffle à Dauphine,
- 2005 : premier engagement de l'État dans le projet de restructuration des locaux et de mise aux normes du Campus,
- entre 2005 et 2009 : des travaux ponctuels ont été effectués afin de sécuriser le bâtiment sur le plan de l'incendie, de la restructuration de la bibliothèque d'études et du restaurant universitaire,
- 2010 : le Ministère décide de donner 75 M€ pour ce projet de rénovation. Les premières estimations du projet font apparaître la nécessité de trouver des financements complémentaires. Un premier travail d'audit patrimonial est réalisé par l'EPAURIF sur le bâtiment,
- 2010-2011 : des travaux de rénovation ont lieu dans le hall du rez-de-chaussée
- 2012 : l'engagement de l'État est porté à 81 M€, puis à 96,5 M€ avec le plan Campus,
- 2016-2019 : une mission de pilotage du projet est confiée à l'EPAURIF. Le projet architectural de GPAA est sélectionné, avec l'idée d'une aile N qui formera un pont entre les ailes B et P. À ce moment-là, L'EPAURIF, en lien avec l'Université, écrit l'avant-projet sommaire, puis l'avant-projet détaillé,
- fin 2018 : le Conseil d'administration de Dauphine vote une participation de 21 M€ via prélèvement sur fonds de roulement et emprunt,
- 2020 : envoi de l'appel d'offres du projet, avec le cahier des charges pour les entreprises. A l'ouverture des offres, un surcoût très important apparaît, qui nécessite de déclarer le marché infructueux. Le Président actuel soutient vivement ce projet et se bat pour sa réalisation. En décembre, le permis de construire est obtenu. Une accélération a eu lieu depuis un an, avec l'obtention en premier lieu de 7,4 millions € dans le cadre du plan de relance. En parallèle de cela, Dauphine a réussi à obtenir des locaux au Pôle Léonard de Vinci, pour le DEP, avec un aménagement de quatorze salles de cours et onze bureaux. Une grande partie du DEP déménagera donc début 2022. Des locaux ont également été obtenus à Issy-les-Moulineaux pour PRAIRIE, dans le cadre du programme Pari Santé Campus, avec sept salles de cours, un auditorium et quarante-et-un postes de travail. Cela donnera de la respiration au Campus pendant les travaux. Enfin en novembre 2021, Dauphine a obtenu confirmation d'un financement complémentaire de la tutelle de 20 millions € nécessaire pour boucler le financement du projet et notifier le marché. Le 7 décembre, la première pierre sera posée. Puis de 2022 à 2027, les travaux auront lieu pour aboutir à ce beau campus, avec un surplus de 5 700 m² de surface utile. Elle ajoute que les travaux devant l'Université avec l'arrivée du tramway permettront au campus d'être mieux intégré dans la ville, lequel participera ainsi à l'animation du quartier. Elle invite tous les membres à rejoindre la réunion qui se tiendra le 9 novembre, dont la présentation sera plus approfondie, avec un échange sur ce projet.

F. BLANCHOT note que le financement de la Région est à hauteur de 1,2 M€, c'est-à-dire moins de 1 % du total. Il demande si ce sont les normes de financement par la Région pour ce genre de projet, car cela lui semble très faible.

F. GELIN répond que cela est très variable. Les demandes auprès de la Région ont été multiples, tout au long de la phase de construction du financement initial. Ce montant est le meilleur qui a pu être obtenu, à la suite de toutes les sollicitations de ces dernières années.

E. M. MOUHOUD rappelle que la rénovation de l'aile A ne figurait pas dans le projet initial. Des financements supplémentaires ont été demandés dans le cadre du contrat plan État-Région, déposé par l'Université PSL pour tous ses établissements composantes et que Dauphine n'a pas obtenus. Il s'agissait d'une demande groupée de tous les établissements de PSL, pour laquelle l'Université a bénéficié de 7,5 M€ du plan de relance. Le fait d'avoir déjà bénéficié de ce plan a peut-être été considéré comme une avance sur le CPER. Néanmoins, il faudra trouver des financements pour la rénovation de la nouvelle aile, qui devra se faire en même temps.

M. CARRE-TALLON émet deux regrets :

- la rigidité de la répartition des salles de cours et des bureaux : la crise Covid a appris que si le télétravail pouvait avoir des aspects positifs à petites doses, pour autant, cela ne fonctionne pas vraiment bien pour les cours. Le présentiel est vraiment nécessaire. Elle pense qu'il faut privilégier les salles de cours dans ces nouveaux locaux. Il serait vraiment opportun d'obtenir un supplément budgétaire, afin de donner cette double ventilation à un maximum d'étages, pour permettre, par la suite d'avoir cette flexibilité,
- la végétalisation du toit : il faudrait valoriser cet aspect-là dans le nouveau bâtiment, avec l'aide pourquoi pas de la Fondation ou des fonds privés.

E. M. MOUHOUD indique qu'il y a deux terrasses végétalisables, mais qui ne sont pas préfinancées. L'Université va mobiliser la Fondation, afin de cibler les dons. Elle a déjà commencé à mobiliser des fonds pour le Nouveau Campus. Concernant le taux d'occupation des créneaux horaires, il est extrêmement faible, de l'ordre de 65 %, car les créneaux sont très peu utilisés à 8 heures 30 et à 18 heures 15. L'occupation est très concentrée sur du 10 heures, 17 heures, sans compter le samedi. En revanche, durant la période des travaux, le fait de savoir où se concentrent les tensions permettra d'organiser une stratégie de déstagement, sans être contraint de recourir au distanciel. Par ailleurs, cela n'empêche pas d'avoir une stratégie immobilière par l'emprunt, côté Fondation en particulier. L'essentiel est de consolider la mise en œuvre et le démarrage de ce projet, pour lequel la communauté est mobilisée depuis près de dix ans.

V. RENAUDIN confirme qu'il n'y aura pas de réduction des salles. Au contraire, il y a plutôt une meilleure organisation de l'espace pédagogique et une meilleure adaptation aux nouveaux besoins des étudiants. Elle est convaincue que les choses ont été extrêmement bien pensées. Quant aux espaces extérieurs végétalisés, une terrasse sera créée, d'environ 300 m², avec en plus deux espaces à aménager. Il va falloir faire preuve de créativité, pour trouver de beaux projets, puis des financements. Sur le reste, il y aura énormément d'infrastructures de ventilation. Elle ajoute que des espaces végétalisés seront également prévus au rez-de-chaussée.

A M. CARRE-TALLON qui demande si le DEP part définitivement, E. M. MOUHOUD répond par l'affirmative concernant le départ sans préjuger de la durée de disponibilités des locaux de La Défense. Trouver des espaces au DEP était un projet indépendant du Pôle Léonard de Vinci. Néanmoins, il était nécessaire de dynamiser l'offre du DEP. Même si cela n'est pas définitif, l'emplacement au Pôle Léonard de Vinci est tout à fait confortable et permettra d'y localiser des bureaux.

S. DUIZABO confirme que le Pôle Léonard de Vinci est une opportunité. Ces locaux sont extrêmement bien desservis, élément particulièrement important pour la formation continue, les salles sont bien adaptées et l'argument financier est tout à fait attractif. La question est plutôt de savoir si cela va durer. Pour l'instant, il s'agit de profiter de ces locaux le plus longtemps possible, car louer des locaux à l'extérieur est coûteux. En effet, au-delà des bureaux, des questions liées au développement de la formation continue se posent, car créer des formations nécessite plus de salles, même si au DEP, les salles sont utilisées en dehors des plages classiques. Tout ceci fait partie des arbitrages à mettre en œuvre dans les années à venir, en fonction également des opportunités.

A A. DAGISTE qui demande ce que comprend la réhabilitation d'un montant de 153 M€, E. M. MOUHOUD répond qu'elle inclut tout sauf l'aile A, à l'exception du premier étage qui est compris dans la tranche ferme et sera donc rénové avant.

A. DAGISTE demande s'il est possible, dans le dynamisme du projet, d'ajouter en surface utile, une extension de la salle de musculation, qui serait bienvenue tant pour les étudiants que pour le personnel.

V. RENAUDIN répond que cet emplacement doit servir de base vie aux ouvriers pendant cinq ans. A ce stade, il ne faut rien exclure, à condition de trouver les financements complémentaires.

A R. CHANTIRI qui demande plus de précisions sur le réaménagement de l'amphithéâtre 8, V. RENAUDIN répond qu'un plancher sera créé sur toute la surface, avec des circulations et des salles de cours.

M. PERSONNAZ indique qu'avec la rénovation du CROUS express, les capacités de restauration de l'Université sont assez faibles en comparaison du niveau actuel de présence étudiante et de l'augmentation des effectifs. Il demande si des aménagements supplémentaires sont prévus afin d'éviter des flux importants d'étudiants désireux de déjeuner.

S. DAMART répond qu'il s'agit plutôt d'effectifs constants. Il peut y avoir des variations liées à quelques créations ponctuelles de formations. Mais a priori, l'Université n'a pas pour objectif de faire croître démesurément les effectifs. Il y a effectivement des difficultés au niveau de la restauration. Il s'agit d'un point un peu critique en termes de gestion des flux, notamment dans le hall qui est mal adapté à ces croisements. Il n'est donc pas question d'avoir encore plus d'étudiants.

V. RENAUDIN confirme que des difficultés de salles ont eu lieu sur ce trimestre-là, puisqu'il y a eu le retour des étudiants en finance du PULV et que le DEP et l'ESIT ne sont pas encore partis. À cela s'est ajouté le retard des travaux du CROUS. Pour autant, le CROUS & Go va redonner de la respiration à l'offre de restauration, avec une amélioration des distributeurs automatiques.

M. CARRE-TALLON indique que beaucoup d'étudiants et de personnels choisissent de prendre un plat chaud, des paninis ou autres. La fermeture de cette cafétéria sera donc tragique, sachant que le nouveau CROUS & Go propose une restauration type sandwichs à emporter, dans des frigidaires.

F. GELIN informe que le nouvel espace CROUS & Go ouvrira dès demain. Ce n'est pas uniquement une offre froide, mais également de plats à réchauffer. Elle rappelle que sept micro-ondes seront mis en place dans l'espace, avec pour l'instant 85 places assises, puis d'autres en janvier. En revanche, la brasserie RESTOMAT qui sera affecté par les travaux, devra fermer. C'est la raison pour laquelle, des alternatives seront proposées. Ce ne sont pas des sujets faciles à traiter, dès lors qu'il n'y a pas d'installations électriques susceptibles d'être adaptées aux préparations chaudes. L'Université a la volonté de pouvoir répondre aux besoins des étudiants et des personnels de l'ensemble de la communauté.

S. AIRIAU remercie vivement la gouvernance actuelle d'avoir trouvé cette issue positive à ce problème de financement. Il indique, pour avoir été un élu de la mandature précédente, avoir été surpris de voir ce chiffre de 40 M€ car, durant toutes les discussions, ce risque n'avait jamais été évoqué par la gouvernance précédente dans de telles proportions.

E. M. MOUHOUD répond pourtant qu'un chiffre approximatif avait été donné aux administrateurs, sachant qu'il était juridiquement impossible de communiquer à ce sujet. Ce surcoût de 40M€ a été découvert le 29 novembre 2020, avant les élections du 3 décembre. La stratégie de l'EPAURIF a été très bonne : renégocier avec les mêmes offreurs et ne pas ouvrir un nouvel appel d'offres. Mais le droit des marchés publics interdit de donner le nom des offreurs et le montant du surcoût. Néanmoins, le surcoût a baissé de quelques millions et, entre temps, Dauphine a négocié l'obtention du différentiel avec l'État et le Premier ministre. L'accord de l'État est parvenu la semaine dernière, sous le contrôle du Rectorat. Pour l'avenir, l'utilisation du fonds de roulement est plutôt rassurante en termes de capacité à encaisser des chocs exogènes qui ne peuvent pas s'anticiper. Enfin, il rappelle que l'évolution du prix des matières premières a créé une tension sur le marché de l'immobilier. La crainte était que ce surcoût ne soit pas suffisamment réduit, voire qu'il reste constant ou augmente. Finalement, cela n'a pas heureusement été le cas grâce aux efforts consentis.

2. Avenant n° 1 à la convention de financement du 10 mars 2020 entre la Chancellerie des Universités de Paris, l'Université Paris Dauphine - PSL et l'EPAURIF

3. Avenant n° 4 à la convention de mandat n° 2015-08 pour l'opération de réhabilitation du Campus avec l'EPAURIF

P-F. GUIMONT indique que l'avenant n°1 à la convention de financement concerne le complément de financement sur le plan Campus, à hauteur de 20 M€, en tant que dotation de l'État, sachant que Dauphine s'engage de son côté, à ajouter un complément de financement. Il rappelle également que la rénovation thermique est incluse dans les 7,4 M€. Il y a une révision du projet et des annexes qui retracent les financements et les appels de fonds quadriennaux. L'avenant n°4 de la convention de mandat concerne, quant à lui, le montant final à hauteur de 153,5 M€. Il s'agit d'une mise à jour en expliquant l'augmentation du montant et des changements de planning. Il y a aussi une annexe sur les coûts, expliquant le montant de 153,5 M€. Concernant les coûts, un montant important a été pris pour les révisions, à savoir tout ce qui prend en charge l'évolution des coûts et des marchés, au fil du temps, en prévoyant ainsi qu'il pourrait y avoir des augmentations de coûts d'environ 10 M€. Le prix de toutes les matières premières a augmenté de 2,5 % par an, ce qui est très important pour ce type de projet.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 28 voix pour, l'avenant n° 1 à la convention de financement du 10 mars 2020 entre la Chancellerie des Universités de Paris, l'Université Paris Dauphine – PSL et l'EPAURIF.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 28 voix pour, l'avenant n° 4 à la convention de mandat n° 2015-08 pour l'opération de réhabilitation du Campus de l'EPAURIF.

Avant d'aborder le point suivant, le Président souhaite passer la parole à H. NASOM-TOISSANDIER, qui n'a pas pu être présente, lors de la discussion de sa nomination.

H. NASOM-TISSANDIER indique être Maître de conférences en droit privé, plutôt spécialisée en droit du travail. Pour les responsabilités pédagogiques, elle est co-responsable du Programme gradué droit et du Master 2 droit européen et international des affaires. Lors de la mandature précédente, elle a été chargée de mission auprès du Vice-président en charge des enseignants-chercheurs. Depuis mai dernier, elle est déléguée auprès de la Vice-présidente RH, en charge des personnels administratifs. Elle remercie le Président de sa confiance, puisqu'elle sera désormais Vice-présidente déléguée auprès de la Vice-présidente RH et plus spécialement en charge des personnels administratifs. Quant à la feuille de route de cette vice-présidence, quelques indications rapides peuvent être données. D'abord, concernant les primes de fin d'année des personnels administratifs, le chantier est achevé, mais il y aura un bilan et peut-être des modifications à faire. Les principaux projets en cours ou à venir concernent le RIFSEEP, sur lequel la concertation dure depuis quelques années. Une négociation collective a été demandée sur le sujet et une réunion est prochainement prévue avec les organisations syndicales représentatives. Il est nécessaire aussi de mettre en place les lignes directrices de gestion, qui permettront, à terme, d'avoir une véritable politique pluriannuelle RH, notamment pour les personnels administratifs. Aussi, un groupe de travail démarre pour la question très urgente des promotions des personnels administratifs en fin d'année. Est également à l'ordre du jour, un sujet transversal aux enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, et BIATSS, mené avec Sophie LEMAIRE, concernant plutôt la mise en place d'un groupe de travail sur la sortie de crise et le travail à distance. Un questionnaire a été soumis à la communauté, qui est en cours de finalisation et d'étude des résultats. Là encore, un groupe de travail permettra de mettre en place des modalités particulières pour le travail à distance et une cellule de médiation. Enfin, dans le prolongement, une négociation collective est prévue sur le sujet du télétravail des personnels administratifs.

VI. Vie Etudiante, Pédagogie et Formation

1. Présentation des résultats de l'Observatoire Formation et Vie étudiante Dauphine 2021

A. PICARD indique que cette enquête a été adressée à tous les étudiants en formation initiale classique et en apprentissage, de la L1 au M2, du Campus de Paris, soit environ 7 500 étudiants. Le taux de réponse est de 14 %, soit 1 000 répondants environ, lequel varie beaucoup par département et qui, par niveau, décroît assez fortement, au fil des ans. En même temps, l'enquête a été envoyée un peu tard, les M2 n'étant plus forcément présents à Dauphine. Cette enquête, qui est annexée au présent procès-verbal, est découpée en quatre parties, à savoir :

- Formation et orientation
- La vie étudiante et la vie sur le Campus
- Ce qui va bien et ce qui va moins bien
- La Covid

Y. TOMIC indique que la bibliothèque universitaire offre des services, même fermée. Pendant toute la crise sanitaire, elle a notamment proposé une offre documentaire élargie, ce qui a aidé les enseignants-chercheurs et les étudiants. Il ne faut pas raisonner uniquement en termes d'ouverture d'espace. La bibliothèque a été beaucoup utilisée pour travailler sur place, pas nécessairement avec de la documentation, mais elle propose aussi des services qui ne sont pas uniquement liés au fait d'entrer dans ses locaux. D'ailleurs, pendant toute cette période, la consultation des ressources documentaires en ligne a significativement augmenté.

K. BOUABID confirme que la bibliothèque ne se résume pas du tout à un lieu d'accueil. Des services à distance ont été développés. Elle ajoute qu'il y a eu énormément de distanciel en termes de formation à la recherche documentaire, ainsi que du distanciel pour les services rendus aux enseignants, aux chercheurs et aux doctorants. L'enquête aurait peut-être pu prendre en compte ce type de questions.

A. PICARD répond que l'enquête peut encore évoluer, même si une grande base de questions a été conservée, afin de suivre les tendances. Le groupe de travail pourra se réunir à nouveau pour ajouter des questions supplémentaires et enrichir ainsi l'enquête.

K. BOUABID pense qu'il est important d'intégrer chaque service à un groupe de travail, afin d'apporter des propositions de questions qui correspondent vraiment à celles des Directions. Les services à distance, qui ont été mis à disposition, ne sont malheureusement pas valorisés au travers de cette enquête.

F. BLANCHOT remarque que le taux de réponse n'est pas très élevé. Il s'interroge sur les implications pratiques et se demande quelles actions vont découler de ces constats, notamment les plus préoccupants : le stress, le rapport avec le corps professoral et encore plus avec le personnel administratif.

A. SZTULMAN souligne également le problème que pose le taux de réponse, surtout s'il faut en tirer des conclusions quant au regard sur l'institution et d'en définir, en conséquence, des mesures à prendre. Elle demande s'il serait possible d'intégrer cela dans la procédure, à savoir demander aux étudiants, en fin de L3 et en fin de M2, au moment de la délivrance des diplômes, de répondre à un questionnaire sur l'institution, assez détaillé, et sur lequel toutes les parties prenantes pourraient travailler. Elle se demande si seules les personnes

qui avaient connaissance des dispositifs, notamment concernant le sujet de la discrimination, devaient être interrogées. En effet, il y a sûrement des victimes de discrimination sans que celles-ci aient eu connaissance de ces dispositifs. C'est la raison pour laquelle, elle pense qu'il faut être très précis sur ces questions-là.

A. PICARD précise que cela concerne l'ensemble des répondants, même ceux qui n'ont pas eu connaissance des dispositifs.

S. DAMART confirme effectivement qu'un taux de réponses de 14 % n'est pas suffisant et qu'il serait totalement déraisonnable de lancer des actions sur cette base. Le contact mail, qui a été privilégié ici, avec les étudiants s'est avéré peu efficace. Même si cela est pratique, il faudrait peut-être envisager d'utiliser un autre média ou une autre démarche. Il rappelle que ce questionnaire a été administré relativement tardivement dans l'année, ce qui a fait perdre beaucoup en efficacité. En ce qui concerne les actions que cela déclenche, par exemple sur le stress, il trouverait intéressant de travailler les calendriers pédagogiques, car ils sont extrêmement contraints et il n'y a aucune marge d'erreur. Il faudra sûrement modifier le questionnaire, compte tenu des remarques et de celles évoquées dans d'autres instances. L'idée est d'avoir un questionnaire un peu conservateur, afin de pouvoir faire des comparaisons sur de longues périodes.

F. BLANCHOT s'interroge sur la mobilisation des responsables de mention et de parcours. Il pense qu'ils pourraient être plus impliqués, vu qu'ils sont proches des étudiants.

S. LEMAIRE indique qu'une enquête RH a également été menée très récemment, destinée au personnel de Dauphine. La personne du service RH, en charge de la partie technique de l'enquête, a précisé que sur 1000 personnels, il est nécessaire d'avoir au moins 270 réponses.

A. PICARD confirme que 14 % est un taux trop faible pour agir. Il faut se fixer un objectif de nombre de répondants et voir à partir de combien, il est possible d'en définir des conclusions.

E. M. MOUHOUD pense que ces premiers éléments sont intéressants, même s'il y a probablement des améliorations à apporter. Les adresses email de Dauphine sont très peu utilisées par les étudiants, lesquels utilisent plus souvent leurs adresses électroniques personnelles. Le taux de couverture est donc nécessairement plus faible. Il s'agit ici d'un premier élément d'amélioration, qui sera sans aucun doute pris en compte pour les prochaines enquêtes.

M. PERSONNAZ pense que, même si le taux de 14 % est assez faible, il est nécessaire d'agir, notamment pour ceux qui ont ressenti un stress permanent ou pour les 60 % des répondants qui ont déclaré les modalités de contrôle des connaissances insuffisamment adaptées. Il serait dommage de perdre un an en n'exploitant pas cette enquête.

S. DAMART indique que ce conseil a été suivi de façon très pertinente, puisque cette année, il a été prévu plusieurs plans pour les modalités de contrôle des connaissances, tout ceci grâce à la capacité d'adaptation de toute la communauté. Concernant le stress, il n'a pas de réponse humble à apporter sur la singularité de cette situation.

E. M. MOUHOUD constate que, durant cette période, les L1 et les L2 ont été les plus exposés au stress. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien à faire pour améliorer la situation, néanmoins il y a des effets de structure inhérents aux études. Plus les matières sont sélectives, plus elles sont stressantes. Ce n'est pas pour minimiser, mais il faut relativiser et proposer des actions pour améliorer la situation.

M. CARRE-TALLON indique qu'il y a quand même des informations intéressantes, qui méritent une réelle réflexion. L'enquête d'insertion professionnelle, par exemple, est un point très problématique. En BFA, 33 étudiants sur 35 intègrent le monde professionnel avant même la remise du diplôme, les 2 restants ayant mis six mois à trouver. Aujourd'hui, effectivement, tous les diplômes ont été remis. Mais l'enquête d'insertion professionnelle a été réalisée pendant cette période de 6 mois. Il y a eu trois répondants, dont les deux personnes en question, car elles ont continué à consulter leur adresse Dauphine et pas les autres. Il en ressort malheureusement un taux d'insertion de 30 %. Il faut donc se poser la question de la significativité et admettre que publier ces chiffres peut s'avérer extrêmement destructeur pour toute la communauté.

E. M. MOUHOUD répond que le taux relatif au Magistère BFA n'est pas suffisamment significatif pour influencer le taux global d'insertion, même si cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas pour BFA. Cela prouve que les discussions sont importantes. Il faut réfléchir à la manière dont il faut diligenter ces enquêtes.

S. LEMAIRE indique qu'il faut être très rigoureux sur le temps de réponse. Il lui semble qu'en l'occurrence, ce questionnaire est long et qu'il faudrait peut-être cibler davantage, car sinon les personnes se découragent.

E.M. MOUHOUD salue ce travail, qui permet d'avoir des résultats très intéressants, même s'il y a toujours des axes d'amélioration. Il ne faudra pas hésiter, à l'avenir, à utiliser le maillage des intermédiaires.

2. Domiciliation des associations généralistes et des associations de filière

3. Complément aux modalités des contrôles de connaissance 2021/2022 (MSO)

Ces deux points d'information n'ont pas suscité de remarques de la part des administrateurs.

4. Formation continue :

- Création d'un DU Executive Master « Marchés Financiers et Banques d'Investissement » (MFBi)

S. DUIZABO demande aux administrateurs de se positionner sur la création de ce cursus et surtout sur le tarif, d'un montant de 15 000 €. L'intérêt consiste à renforcer l'offre en formation continue, en permettant de proposer des programmes dédiés à la finance.

K. BOUABID remarque que beaucoup de diplômes et de certificats sont créés. Elle demande si une étude de marché est effectuée pour ouvrir ces diplômes ou si cela se crée en fonction des besoins.

S. DUIZABO répond qu'avant l'ouverture d'une formation, un important travail de benchmark est effectué en amont, afin de savoir ce qui existe sur le marché en termes de formations plus ou moins similaires. Ensuite, une analyse de marché est menée au sujet des postes possibles à l'issue d'une formation de cette nature, en consultant notamment les principaux moteurs de recherche d'emploi et afin de savoir si des offres correspondent aux métiers visés. Puis, il y a des rencontres avec les professionnels ou des partenaires du monde bancaire, qui font part de leurs besoins. Parfois, les formations ont du mal à trouver leur public et quand cela arrive, ils ne s'ouvrent pas. L'objectif est de créer des formations qui soient, au pire, équilibrées, et au mieux, bénéficiaires pour l'Université.

A K. BOUABID qui s'interroge sur la quantité de travail que cela peut générer au niveau des assistantes de formation et des enseignants, E. M. MOUHOUD répond qu'il est nécessaire de trouver un équilibre entre les surcharges de travail éventuelles et la dynamique de ces créations.

S. DUIZABO précise que grâce à l'appui de la gouvernance, des créations de poste sont obtenues chaque année pour accompagner le développement des programmes. De même, une attention particulière est accordée à l'équilibre du portefeuille de chaque assistante, afin qu'elles n'aient pas des rentrées au même moment. Il arrive également que la création de cursus entraîne la fermeture de certaines formations, qui n'ont plus d'intérêt pour Dauphine.

Le Conseil d'administration approuve à 26 voix pour et 1 abstention, la création d'un DU Executive Master « Marchés Financiers et Banques d'Investissement » (MFBi).

- Création d'un DU Executive Master « Dirigeant Courtier d'Assurance »

S. DUIZABO indique que Dauphine bénéficie d'une excellente image dans le monde de l'assurance. Il s'agit d'un domaine particulièrement important en France, notamment avec l'apparition de nouveaux risques tels que la cybercriminalité ou les problématiques climatiques. Aujourd'hui, l'assurance est en plein développement, alors que ce secteur d'activité est encore peu abordé par les universités et/ou les écoles de commerce. Dauphine jouit donc d'une réelle position forte et appréciée, puisque le MBA dédié au monde de l'assurance est particulièrement reconnu et apprécié. Les courtiers sont des intermédiaires qui commercialisent, distribuent, conseillent et orientent des particuliers et des entreprises, permettant ainsi à des compagnies d'assurance de ne pas gérer cette activité. Le syndicat professionnel souhaite proposer au marché une formation généraliste de bon niveau afin de former des spécialistes de ce secteur d'activité en développement.

A M. SWEENEY qui demande s'il y a des intervenants dauphinois, S. DUIZABO répond par l'affirmative avec l'implication de Bruno OXIBAR ; Fabien BLANCHOT et Éric CAMPOY semblent également d'accord pour intervenir ponctuellement. Si d'autres personnes ont envie de se mobiliser, elles sont évidemment les bienvenues, sachant que ces programmes ne démarrent pas avant le printemps 2022. Il y a donc encore le temps d'adapter et de compléter l'équipe pédagogique.

E. M. MOUHOUD précise que cette création a été approuvée au CFVE, comme toutes les autres créations à l'ordre du jour de ce Conseil.

A M. SWEENEY qui remarque qu'il n'y a pas de budget prévisionnel pour les deux dernières créations évoquées, S. DUIZABO répond qu'elles ont effectivement été produites mais non communiquées. Il se dit désolé et propose de les transmettre si nécessaire.

Le Conseil d'administration approuve à 22 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, la création d'un DU Executive Master « Dirigeant Courtier d'Assurance ».

- Création d'un DU Executive Master « Audit et Conseil des Systèmes d'Information - Gouvernance, sécurité et maîtrise des données »

S. DUIZABO indique que ce programme s'inspire du Master en formation initiale, le SIEE : Systèmes d'Information de l'Entreprise Étendue, Audit et Conseil. L'objectif est de former des spécialistes capables d'auditer et de conseiller les organisations sur les datas. Ce programme réfléchi a été conçu en lien avec l'ordre des experts comptables et la compagnie des commissaires aux comptes. L'idée est de proposer trois programmes complémentaires : une formation d'une dizaine de jours, une de trente jours et une de quarante jours. Cela permet aux éventuels postulants de dimensionner leur effort de formation aussi en fonction du temps et des moyens qu'ils peuvent y consacrer.

Le Conseil d'administration approuve à 22 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, la création d'un DU Executive Master « Audit et Conseil des Systèmes d'Information – Gouvernance, sécurité et maîtrise des données ».

- Modification de tarif pour le Certificat Information extra-financière « Reporting, Audit et Notation »

S. DUIZABO indique que ce certificat a été ouvert il y a quelques jours, avec vingt-et-un participants. La formation a été depuis augmentée d'une demi-journée, d'où la demande de modification du tarif.

A. M. SWEENEY qui regrette cette modification après l'ouverture de la formation, S. DUIZABO répond qu'il s'agit juste d'un problème sur le montant et qu'il faudra être plus vigilant à l'avenir.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 20 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions, la modification de tarif pour le Certificat Information extra-financière « Reporting, Audit et Notation ».

VII. Questions administratives et financières

1. Exonération des droits d'inscription de certains doctorants 2021/2022

B. BOUCHARD-DENIZE indique qu'il s'agit d'une reconduction de l'exonération proposée l'année dernière pour les doctorants. Cette fois-ci, cela concerne les étudiants, arrivant en troisième année ou plus, qui soutiennent après la date limite, entre le 1^{er} janvier et le 31 mars. Il pense que ce sera la dernière année pour cette opération de soutien aux doctorants.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 27 voix pour, l'exonération des droits d'inscription de certains doctorants 2021/2022.

2. Exonération des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires, inscrits dans le cadre d'un diplôme national 2021/2022

S. DAMART indique que l'Université est tenue d'avoir un certain nombre d'exonérations pour les étudiants extra-communautaires. Ces exonérations concernent très peu d'étudiants, à savoir 5 à 6 %, maximum 10 %. La délibération précise, en application de l'article qui évoque la mise en place d'une exonération partielle des droits, que les étudiants extra-communautaires peuvent bénéficier de cette exonération partielle uniquement pour les diplômes nationaux et dans la limite de 10 % des étudiants inscrits.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 27 voix pour, l'exonération des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires, inscrits dans le cadre d'un diplôme national 2021/2022.

3. Liste des marchés

C. ROSSINI présente un marché à soumettre au vote :

- Marché de fourniture de gaz et d'exploitation/maintenance des installations techniques de chauffage, ventilation et climatisation du site principal

Une fiche détaillée a été soumise aux administrateurs, laquelle est jointe au procès-verbal ci-joint.

M. PERSONNAZ indique que l'Université de Louvain a mis en place un nouveau dispositif d'allumage et d'éteignement des climatisations et des chauffages, individualisés par salle afin d'éviter des consommations énergétiques trop importantes. Il s'agit d'un exemple d'innovation technique et technologique, permettant de réduire le bilan carbone de l'Université. Il demande si la question de la transition énergétique et de l'économie d'énergie sera prise en compte dans cet appel d'offres.

F. GELIN répond que le marché évoqué concerne une chaudière au gaz de plus de vingt ans, en fin de vie. L'impact environnemental sera drastiquement différent dès que l'Université passera enfin au chauffage urbain parisien, lequel est constitué en majorité d'énergies renouvelables, notamment issues du recyclage des déchets ménagers. Cette mesure permettra de faire évoluer de la meilleure manière le bilan énergétique.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 27 voix pour, le marché suivant, à savoir :

- Marché de fourniture de gaz et d'exploitation/maintenance des installations techniques de chauffage, ventilation et climatisation du site principal

VIII. Informations dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président (délibération n° 2021D08 du 18 janvier 2021)

1. Conventions et contrats

2. Voyages d'études MSO 2020/2021 et 2021/2022

Les administrateurs ont reçu pour information le tableau des conventions, ainsi que celui des voyages d'études MSO.

Avant de clore cette réunion à 19H55, E. M. MOUHOUD remercie chaleureusement les membres de leur présence et de leur engagement.

El Mouhoub MOUHOUD